

ROME.**ALLOCATION DE S. S. LÉON XIII AU CONSISTOIRE DU 7 JUIN.**

Vénérables Frères,

Nous avons décidé de vous appeler aujourd'hui à ce saint consistoire non pas seulement pour que Nous dotions de nouveaux évêques les Eglises de l'Univers chrétien veuves de leurs pasteurs, mais aussi pour traiter de la création de cardinaux que Nous paraissait réclamer, avec l'honneur et la dignité de votre Collège, la condition même des temps. En effet, vous déplorez avec Nous la mort en ces dernières années de beaucoup d'entre vous, que Nous avons récemment décidé de remplacer.

Et comme Notre sollicitude apostolique s'étend à tous les catholiques des diverses nations que Nous embrassons de cœur avec une affection paternelle, Nous Nous réjouissons grandement lorsque s'offre à Nous quelque occasion favorable de leur manifester ces sentiments de bienveillance ; c'est pourquoi Nous avons jugé opportun pour cette fois de choisir, pour les associer à votre ordre, plusieurs évêques illustres pris dans les diverses régions de l'ancien et du nouveau monde.

Et d'abord Nous jetons les yeux sur la France, où des Evêques très distingués par l'ardeur de leur zèle et admirablement attachés à ce Siège apostolique par la constante volonté de leur esprit, offrent en leurs personnes un grand exemple, très digne de recommandation, de leur union avec le chef de l'Eglise ; là aussi les fidèles confiés à leurs soins ne cessent pas, à travers de nombreuses et graves difficultés, de professer splendidement par des œuvres presque innombrables de charité et de piété leur amour envers l'Eglise et leur fidélité immuable envers le Vicaire de Jésus-Christ, dépensant en outre de bon cœur leurs forces et leurs ressources pour la défense des intérêts catholiques.

C'est pourquoi, par cette proclamation de cardinaux, Nous avons résolu de donner un gage public et particulier de Notre dilection et à l'ordre sacré de ceux qui président aux Eglises de France et à la nation française tout entière, afin de resserrer ainsi d'une façon plus étroite encore les liens d'amour et de respect qui unissent cette généreuse nation avec l'Eglise romaine et le Pontificat romain.

Les Etats fédérés de l'Amérique et la région du Canada appellent ensuite Notre attention. L'état florissant de la religion catholique dans cette confédération, si raison qui s'étend chaque jour et s'augmente de nouveaux accroissements ; la constitution même et la forme à laquelle, conformément aux lois des saints canons, ces Eglises s'adaptent chaque jour davantage, tout cela Nous avertit d'une certaine manière et Nous réclame presque de recevoir parmi les cardinaux quelques autres des principaux évêques de ces régions.

Quant aux Canadiens, tout le monde a constaté avec quelle fermeté d'âme ils adhèrent à la foi catholique, de quel amour sincère ils sont portés pour l'Eglise, combien abondamment ils ont prouvé, en un temps très difficile, leur piété et leur fidélité envers le Pontificat romain.

C'est pourquoi Nous ne mettons pas le moins du monde en doute que l'élévation à une si haute dignité d'un des archevêques canadiens ne doive tourner à l'honneur de la religion catholique, au bien et à la prospérité du peuple canadien, et qu'elle n'augmente et confirme ces dispositions hautement favorables pour l'Eglise romaine.

Ceux donc qu'aujourd'hui Nous avons résolu d'appeler, de diverses régions du monde, dans votre Collège, sont :

Victor-Félix Bernadou, archevêque de Sens et d'Auxerre.

Alexandre Taschereau, archevêque de Québec.

Benoît-Marie Langénieux, archevêque de Reims.

Jacques Gibbons, archevêque de Baltimore.

Charles-Philippe Place, archevêque de Rennes.